Incendie des Moulins de Corbeil

Nombreuses victimes

Paris, 30 mai. — Un incendie, dont on ignore la cause, s'est déclaré, hier matin, vers onze heures, aux grands moulins de Corbeil.

Il a commencé dans un bâtiment appelé chambre à poussière et complétant quatre corps situés au bord de la Seine, au quai Lucotte, à Paris, à côté des moulins, derrière, s'étendant les magasins approvisionnement sur une longueur d'environ 50 à 60 mètres.

Par suite de la chaleur, une explosion s'est produite dans la chambre à poussière; la maison s'est écroulée immédiatement ensevelissant sous les décombres au moins douze ouvriers, dont quelques-uns, dont plusieurs sont blessés très grièvement.

Immédiatement après l'explosion, le feu s'est propagé dans le bâtiment voisin et dans le magasin d'approvisionnement. Les pompes de l'établissement, de la gare de Corbeil ont été mises de suite en batterie, puis toutes celles des environs sont arrivées, même de Melun.

Parmi les bâtiments incendiés se trouvent aussi : l'huilerie, la féculerie dont les cuves encore remplies d'huile fournissent un aliment au feu.

A côté du bâtiment où a eu lieu l'explosion, se trouve une maison où logent les contremaîtres; le feu s'est mis dans cette maison et les pompiers espèrent la sauver.

On a craint un moment pour les maisons avoisinantes, la chemiserie Lamande se trouvant seulement à 60 mètres. A quatre heures, on était maître de l'incendie, qui continue encore.

Une arrestation a été opérée pour refus d'aider les pompiers.

Sur les lieux se trouvent le sous-préfet, M. Grivotte, le procureur de la République, M. Drouze, maire de Corbeil, M. Lainé, directeur des moulins de Corbeil, prévenu par dépêche.

Les blessés

Corbeil, 11 heures, soir. — Les blessés ont été soignés par le docteur Vigne ; quelques-uns ont été conduits chez eux et les autres à l'hôpital de Corbeil.

Pendant le transport des blessés à l'hôpital deux sont morts, un autre est mourant. Plusieurs sont été reconduits à leur domicile. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes sous les décombres.

L'incendie continue ; une pompe à vapeur est arrivée de Paris, plusieurs autres viennent par train spécial.

Un troisième blessé vient de succomber. Deux autres sont dans un état désespéré. Trois ouvriers n'ont pas répondu à l'appel; on craint qu'ils n'aient été ensevelis sous les décombres.

Les dégâts

On évalue à 75 000 quintaux de blé la quantité contenue dans les magasins ; tout a été brûlé.

Les moulins n'ont pas été atteints.

D'immenses tas de blé brûlant encore, plusieurs chaudières ont fait explosion. Le préfet et les députés du département restent sur les lieux.

Plusieurs arrestations ont été opérées pour vols, outrages aux agents et refus de prêter aide aux pompiers.

Les obsèques des victimes

Corbeil, 1 heure matin. — Le Conseil municipal a décidé que les obsèques des victimes auraient lieu mercredi aux frais de la ville.

Les moulniers qui n'ont pas eu à souffrir de l'incendie vont rouler d'employer les ouvriers blessés sans travail.

Faits divers Télégraphiques

(Par correspondance spéciale)

LES COURSES DE MILAN. — On mande de Milan 30 mai :

Hier, aux courses de Milan, le Grand Prix du Commerce, de cinquante mille francs, a été gagné par *Odin*, appartenant à M. le vicomte d'Hérisson.

Les 1 aliens ont accueilli plus que froidement cette victoire du cheval français ; il y a même eu des sifflets.

Le roi Humbert assistait aux courses. Il avait l'air très soucieux.

JEUNE DÉSESPÉRÉ. — Vienne, 30 mai. — Un suicide émouvant a eu lier, hier, à Vienne.

Un petit garçon de six ans, qui s'était échappé du domicile paternel, y a été ramené quelques heures après par un agent de police.

A peine remis aux mains ses parents, le malheureux enfant s'est précipité dans la rue par la fenêtre du troisième étage.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MINEURS. — Londres, 30 mai. — La conférence internationale des mineurs se réunira à Westminster le 5 juin. Les délégués de France, de Belgique et de Russie y assisteront. On y discutera entre autres la fédération internationale des mineurs et la question de la journée de huit heures.

ENCORE L'ABBÉ GARNIER. — Paris, 30 mai. — Cet soir a lieu à Vincennes une réunion contradictoire organisée par l'abbé Garnier, qui a ouvert la séance par un discours au cours duquel il déclare que l'église a blessé la conscience du peuple en l'asservissant. A ce moment, l'Abbé Garnier a été interrompu par le chant de la *Carmagnole* et les cris de : *Vive la Commune!* Il essaya de continuer, mais un anarchiste monta sur les tréteaux et renversa la table du bureau. Une bagarre s'ensuivit. On éteignit le gaz et tout le monde se précipita vers la porte. L'abbé Garnier passa par une fenêtre dont il brisa un carreau.

Pendant près d'une heure, des groupes ont stationné devant la salle en chantant la *Carmagnole*, puis ils se sont dispersés.

AU DAHOMEY. — Paris, 30 mai. — Le gouverneur des établissements du golfe de Bénin, télégraphie de Porto-Novo au ministre de la marine qu'il a poussé vers le 39 nord dans la direction de la Colonie du Bénin au nouveau commandant supérieur, le colonel Dodds.

Il renforce le poste de Kotonou, le premier pagodon qui touchera à Kotonou.

MORT D'UN TUEUR D'ÉLÉPHANTS. — On annonce de Londres la mort de M. Sanderson, un homme qui a passé la majeure partie de son existence à tuer des éléphants.

C'est aux Indes que ce chasseur s'est pendant de longues années, exercé contre le colossal pachyderme.

En 1874, l'organisa, sur la demande du gouvernement anglais une battue dans la province de Mysore, et cent cinquante éléphants y perdirent la liberté ou la vie. Quand fut le duc de Clarence, fils du prince de Galles, se rendit aux Indes, M. Sanderson organisa en son honneur une chasse au cours de laquelle trente-sept pachydermes furent capturés.

Dernière Heure

UN DUEL

Paris, 30 mai. — Un duel a eu lieu aujourd'hui entre le rédacteur Mourouzy et M. Fouquier, rédacteur au *Matin*, à propos d'un article paru dans ce journal et intitulé *Les Coulisses du Palais*, et publié à la partie inférieure de la lèvre inférieure.

LA BELGIQUE

Aux Régates d'Anvers

Par service spécial

Anvers, 30 mai. — Les courses à routes ont eu lieu aujourd'hui sur 12 milles.

Le yacht de Rivière, Belgique de plaisance, remporte le prix, à la Mon Marin, suivant le Malou.

Parmi les bâtiments incendiés se trouvent aussi : l'huilerie, la féculerie dont les cuves encore remplies d'huile fournissent un aliment au feu.

A côté du bâtiment où a eu lieu l'explosion, se trouve une maison où logent les contremaîtres; le feu s'est mis dans cette maison et les pompiers espèrent la sauver.

On a craint un moment pour les maisons avoisinantes, la chemiserie Lamande se trouvant seulement à 60 mètres. A quatre heures, on était maître de l'incendie, qui continue encore.

Une arrestation a été opérée pour refus d'aider les pompiers.

Sur les lieux se trouvent le sous-préfet, M. Grivotte, le procureur de la République, M. Drouze, maire de Corbeil, M. Lainé, directeur des moulins de Corbeil, prévenu par dépêche.

Les blessés

Corbeil, 11 heures, soir. — Les blessés ont été soignés par le docteur Vigne ; quelques-uns ont été conduits chez eux et les autres à l'hôpital de Corbeil.

Pendant le transport des blessés à l'hôpital deux sont morts, un autre est mourant. Plusieurs ont été reconduits à leur domicile. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes sous les décombres.

Les dégâts

On évalue à 75 000 quintaux de blé la quantité contenue dans les magasins ; tout a été brûlé.

Les moulins n'ont pas été atteints.

D'immenses tas de blé brûlant encore, plusieurs chaudières ont fait explosion. Le préfet et les députés du département restent sur les lieux.

Plusieurs arrestations ont été opérées pour vols, outrages aux agents et refus de prêter aide aux pompiers.

Les obsèques des victimes

Corbeil, 1 heure matin. — Le Conseil municipal a décidé que les obsèques des victimes auraient lieu mercredi aux frais de la ville.

Les moulniers qui n'ont pas eu à souffrir de l'incendie vont rouler d'employer les ouvriers blessés sans travail.

Le Mouvement gréviste

La Grève de la Société Anonyme à Roubaix

Le directeur de la Société Anonyme avait prévenu la délégation qui s'est présentée samedi matin que les ouvriers qui auraient été remplacés seraient considérés comme ne faisant plus partie de l'établissement.

Dimanche matin, à 6 heures, quelques ouvriers tisseurs se sont présentés à l'usine pour reprendre le travail. Vers 10 heures du matin, 5 ouvriers, qui ils avaient considérés comme ne faisant plus partie de l'établissement, ont été renvoyés sans les décombres.

Personne ne s'est présenté lundi matin à 6 heures et à 10 heures une nouvelle délégation est venue demander s'il n'y avait rien de changé. Il a été répondu à la délégation qu'on avait tenu à l'affiche qui était à la porte et que dès le lendemain matin, 6 heures, tous les ouvriers qui en présentaient.

Grève de Teinturiers à Hem

Les deux cent cinquante ouvriers teinturiers de MM. Mulator, Declercq, Gabet et Pouchain à Hem se sont mis en grève hier matin.

Ils réclament 10 heures de travail sans diminution de salaire. Les grévistes sont calmes et se promènent dans le village.

Congrès de Mineurs

A SIN-LE-NOBLE

Au congrès de mineurs qui a eu lieu dimanche à Sin-le-Noble, il a principalement été question des congrès international et national qui doivent tenir, le premier à Londres et le second à St-Etienne.

M. Basly et Lamendin seuls repréent la Pas-de-Calais et le Nord à St Etienne. Le citoyen Moché, avec le citoyen Herman comme suppléant, a été désigné pour représenter le Nord.

Dans ce dernier Congrès, 1 seul question : la Fédération nationale.

Le citoyen Hondée de St-Etienne qui regrette que le congrès national ait lieu après celui de Londres ; car, si dans ce dernier, les délégués français représentent toute la Fédération nationale de France, leurs décisions auraient plus de poids.

Après avoir expédié les affaires courantes, le citoyen Moché lève la séance.

A LENS

Nous donnons ci-dessous copie de l'adresse lue par M. Evrard, secrétaire-général adjoint du syndicat des mineurs dans le congrès des délégués du bassin houiller du Pas-de-Calais dimanche dernier à Lens.

A Mesdames les présidents et membres de la Chambre des députés à Paris.

Mesdames,

Les mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais n'ayant pu, en raison des élections municipales, se rendre à leur mai et établir de nouveau, pour être transmis aux pouvoirs publics, la liste de leurs doléances, les délégués du syndicat réunis aujourd'hui 29 mai 1892, en congrès à Lens ont, à l'unanimité, signé la présente adresse :

Les travailleurs de la mine viennent respectueusement déposer sur le bureau de la Chambre des députés la liste de leurs desiderata, qui sont les suivants :

1° Fixation de la journée de travail à 8 heures, l'application de cette loi protectrice du travail est nécessaire pour le repos physique et moral de l'ouvrier mineur qui depuis longtemps souffre d'un excès de misère et de travail; elle aura en outre pour effet de supprimer les chômages et d'ouvrir les portes des chantiers aux ouvriers sans travail.

2° Modifications à la loi instituant des délégués mineurs.

Cette loi dont on a déjà pu apprécier les bienfaits, serait certainement bonne, pour être, si elle pouvait, tout, mais elle manque de sanction et de pouvoir. Il faut que les délégués, qui, en dehors de leurs fonctions, ne sont pas, en fait, des ouvriers comme les autres, puissent, en toute indépendance, faire leur enquête, sans crainte de renvoi, et, en cas de faute, en référer à qui de droit.

3° Création des caisses de secours et de retraites sous le contrôle et la garantie de l'Etat.

Ces caisses seraient la sauvegarde de la vieillesse et le soutien des invalides du travail, elles seront accueillies avec joie par les ouvriers qui souvent lorsque leurs forces les abandonnent se voient réduits à la plus profonde misère.

4° L'institution du conseil de prudhommes minier et de commissions arbitrales.

Ces nouveaux rouages sont indispensables, les institutions qui existent ne suffisent pas à rendre de réels services tout en évitant bien des conflits.

5° Vote de la loi divorce-séparée.

Ce projet de loi est de toute justice et il ne saurait échapper à aucun de nous qu'une répression plus sévère pour ceux qui osent porter atteinte au libre fonctionnement des associations syndicales.

Les délégués du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, parlant au nom de leurs camarades de province, vous prient, dans une démocratie, d'avoir pour eux la même sollicitude que pour tout autre citoyen.

Ils sollicitent en conséquence de MM. les présidents et membres de la Chambre des députés de bien vouloir examiner les différents points de leurs doléances, et, en cas de faute, en référer à qui de droit